

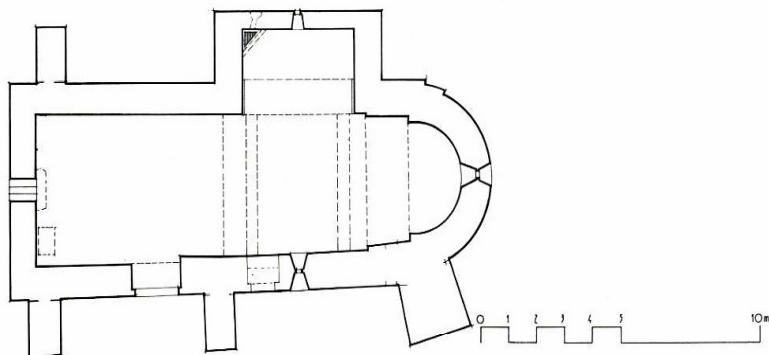
ILLE-SUR-TÊT

Pyrénées-Orientales, canton de Vinça, arrond. de Prades, 5 095 hab.



Ille-sur-Têt (Pyrénées-Orientales). Église Saint-Just et Saint-Pasteur, chevet.

Église Saint-Just et Saint-Pasteur, ancienne église de Casenoves. Le toponyme de Casenoves – les maisons nouvelles – apparaît pour la première fois dans un texte de 1173, mais la fondation du village est sans doute antérieure de près de deux siècles. La petite église romane qui en est l'un des derniers vestiges – avec une tour du XIV^e s. – ne peut en effet être postérieure au XI^e s., avec son abside hémicirculaire décorée d'arcatures lombardes et ouverte d'une petite fenêtre axiale à double ébrasement. La nef, à l'origine très petite, a été agrandie au XIII^e s. Elle est voûtée en berceau et ouverte de deux fenêtres à double ébrasement. Le clocher-porche semble un peu plus tardif, de même que la chapelle qui a été greffée au nord. Quelques pans de murs contigus, peut-être vestiges d'anciennes fortifications, subsistent encore. C'est à partir du XIV^e s. que l'église, primitivement dédiée au saint Sauveur, commence à apparaître sous le vocable qui est le sien aujourd'hui de saint Just et saint Pasteur, deux jeunes frères martyrisés sous Dioclétien. Le village, lui, a peu



Ille-sur-Têt (Pyrénées-Orientales). Église Saint-Just et Saint-Pasteur.

à peu disparu aux XV^e et XVI^e s. En 1561, la paroisse est rattachée à celle d'Illa et au XVII^e s. plus aucun document ne signale Casenoves. À la Révolution, l'église fut vendue comme bien national et son mobilier fut dispersé ; un calice en étain du XIII^e s. qui en faisait partie se trouve aujourd'hui au musée de Cluny. Elle servit de grange pendant plus d'un siècle, jusqu'à ce qu'en 1953 Marcel Durliat découvre sous les fagots qui encombraient l'abside de remarquables fresques du XI^e s., représentant un Christ en majesté et plusieurs scènes du Nouveau Testament. Ces fresques sont aujourd'hui conservées dans des musées en Suisse. La Sauvegarde de l'Art Français a accordé à la municipalité, récemment devenue propriétaire de l'édifice, une subvention de 40 000 F en 1989 pour la mise hors d'eau, puis une seconde subvention de 50 000 F en 1991 pour la consolidation des murs extérieurs.

BIBLIOGRAPHIE

TOSTI (J.), *Revue d'Ille et d'ailleurs*, oct. 1986, p. 5-27.
Pour les Fresques, cf. *Les études roussillonnaises*, t. IV-VI, 1954-1957, *passim*.

G.-M. L.